Image not found or type unknown

# Accident de la route Fausse identités

Par **Anneli**, le **06/09/2010** à **09:35**

Bonjour,

Mon mari vient d'avoir un petit accident avec la voiture et on se pose plusieurs quéstion.

Il roulait sur une rue non principale en très bas vitesse alors qu'une voiture sort à vive allure d'une petite rue à droite , dissimulé derrière des voitures stationnées de façon illégale ce qui a donné une visibilité moindre. Les deux voitures freinent mais se heurtent avec des sommages sur les deux carrosseries.
Déjà la quéstion numéro 1 : si pas de visibilité, est-ce qu'on peut dire que ce sont les voitures stationnés dans le carrefour qui sont en tort ? Les plaques d'immatriculation sont relevés.

Deuxième problème, les conducteurs remplissent le formulaire mais arrivés à la maison mon mari se rend compte que le conducteur a mis le nom de sa femme comme conductrice (elle était passagère. Il faisait noir et ils étaient tous les deux un peu enervés. Mon mari a voulu qu'ils reportent au lendemain de remplir le constat tranquillement mais l'autre a fortement insisté de le faire tout de suite. Il y avait des témoins dans les deux voitures.
Deuxième quéstion: qu'est ce qu'on doit faire par rapport à cette fausse déclaration ? Est-ce que ça met pas automatiquement l'autre en tort ? On aurait sûrement du appeller les gendarmes pour le constat, peut-être l'autre avait bu ou un problème de permis ? Qu'est-ce que vous nous conseillerons de faire ? Merci d'avance !

Par **razor2**, le **06/09/2010** à **12:25**

Bonjour, je dirai que peu importe qui conduisait puisque de toute façon il semble que votre mari ait "grillé" une priorité à droite...
Donc il est en tort.

Par **Domil**, le **06/09/2010** à **15:22**

Les véhicules à l'arrêt, même mal garées, ne peuvent pas être en tort dans l'accident.
Relever les plaques d'immatriculation n'a aucune valeur, c'est votre parole contre la leur.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés